

1 el. : 04/221 81 32 Courriel : laurence.comminette@liege.be



Communiqué de presse - Conseil communal 11/09/2023

Mise à l'honneur pour acte de bravoure de M. Nadir BECHEKAT

C'est le 26 mai dernier que Nadir Bechekat résidant à Liège depuis peu a, au péril de sa vie, sauté dans la Meuse pour venir en aide à une dame.

Assis au soleil sur un banc longeant le fleuve, Nadir a vu Sophia tomber à l'eau. Très rapidement, il s'est rendu compte des difficultés éprouvées par la victime pour se maintenir à flot.

N'écoutant que son courage, Nadir a sauté dans l'eau et a très rapidement rattrapé Sophia, lui évitant ainsi une noyade certaine.

Chacun sait combien le courant dans le fleuve peut être fort et inattendu. Durant les 15 minutes qu'ont duré le sauvetage, Nadir a veillé à toujours garder la tête de Sophia hors de l'eau, n'hésitant pas à boire la tasse pour la protéger.

Ayant réussi à gagner la berge, malgré le courant, l'eau glacée et les branches d'arbre qui entravaient par moment leur progression, Nadir et Sophia ont alors été pris en charge par les pompiers.

C'est un dénouement heureux qui a permis à la famille de Sophia, de veiller cette dernière à l'hôpital où après 2 jours de coma, elle a poursuivi sa convalescence.

Quand jeune sauveteur, qui se trouve à Liège, en situation irrégulière, s'il a eu peur d'être contrôlé par a police, il a néanmoins pu compter sur l'aide des pompiers liégeois pour obtenir un suivi médical au CPAS.

Le Conseil communal de Liège tient à remercier vivement M. Bechekat pour son courage et lui décerne la médaille de reconnaissance de la Ville de Liège.

Lettre de mission du Chef de Corps

La lettre de mission représente le contrat entre l'Autorité Communale et le Chef de Corps pour les 5 années de son mandat. Elle expose les objectifs stratégiques du Corps de police en complément du Plan Zonal de Sécurité.

10 mois après son entrée en fonction, le Chef de Corps, Jean-Marc Demelenne a effectué une analyse en profondeur de l'organisation enrichie de très nombreux contacts avec les autorités et toutes les parties prenantes de la chaîne de sécurité.

La lettre de mission qui est présentée au Conseil du 11 septembre formule des objectifs stratégiques dans les domaines du fonctionnement interne, opérationnel, du leadership, du bien-être ainsi qu'en matière de digitalisation et d'innovation.

Le projet est ambitieux et répond à une triple attente : celle de la population, des autorités et des agentes et agents de la zone de police.

Primes pour les commerçants impactés par le chantier du Tram : nouvelle période pour rentrer les demandes

En fin d'année 2022, la Ville de Liège a mis en place un système de prime pour les commerces durement impactés par le chantier du tram. Il s'agit de la prime 2022.

Ceux-ci avaient jusqu'au 31 janvier 2023 pour rentrer leur demande. Il s'agissait de fixer une courte période d'introduction des demandes de manière à pouvoir libérer rapidement les aides (d'un montant variant de 4.500 € à 9.500 € en fonction de la proximité du chantier).

Toutefois, compte tenu de la période des soldes et de la préoccupation première des commerçants de réaliser un chiffre d'affaires, plusieurs d'entre eux n'ont pu répondre à temps. Il s'agit de plusieurs dizaines de demandes.

Le règlement voté en novembre 2022 étant de stricte interprétation, il fallait le modifier afin de permettre à ces demandes d'être recevables. De même, il a fallu que le Gouvernement wallon modifie son arrêté pour autoriser des dossiers en retard. Ceci explique pourquoi le dossier arrive à présent devant le Conseil communal.

La nouvelle période court jusqu'au 31 octobre 2023 et concerne donc uniquement les commerçants installés dans la zone de chantier et qui n'ont pas encore obtenu la prime 2022.

Le Collège présentera à un prochain conseil le règlement permettant l'octroi de la prime 2023.

Un pas de plus pour le projet du « Jardin de la Porte-aux-Oies »

A l'ordre du jour du Conseil communal figure l'adoption de la convention à conclure avec la SCRL Les Biens Communaux relative au financement de travaux de rénovation du bâtiment situé rue de la Porteaux-oies, dans le quartier d'Outremeuse.

Cette participation de la Ville à hauteur de 135.000 € doit permettre à la SCRL Les Biens Communaux de développer le bâtiment situé sur le terrain et qui accueillera des acteurs coopératifs et associatifs liégeois.

La SCRL avait lancé au printemps 2021 un concours d'architecture destiné aux jeunes architectes, afin de sélectionner l'auteur de projet qui réalisera la rénovation du bâtiment. Le bureau d'architectes « <u>Traumnovelle</u> » a été sélectionné pour mener à bien ce projet qualitatif.

Parallèlement, la Ville de Liège a la volonté de développer des espaces verts publics via son plan PEP'S (pour Prospective Espace Public) ayant pour objectif de construire un réseau d'espaces publics de proximité (à 10 minutes à pied pour chaque habitant). Outremeuse est un des quartiers les plus densément construit de la Ville et disposant de très peu d'espaces verts publics.

La mobilisation citoyenne pour l'acquisition et le développement du Jardin de la Porte-aux-Oies a donc suscité tout l'intérêt de la Ville qui a marqué son accord pour racheter une partie du terrain qui devra être aménagé en jardin public.

Agences de paris : adoption d'une circulaire pour éviter les endroits fréquentés par les jeunes

Il y a actuellement 26 agences de paris sur le territoire de la Ville de Liège, ce qui est beaucoup pour une ville de notre taille. En outre, il a été constaté que plusieurs d'entre elles se situent à proximité d'établissements fréquentés par les jeunes (écoles, maisons de jeunes...).

Le Collège propose donc au Conseil communal une circulaire visant à empêcher la présence de ces agences à proximité de ces établissements.

Cette circulaire est conforme à la loi du 7 mai 1999 relative aux jeux de hasard. Cette loi prévoit que l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe II doit s'effectuer en vertu d'une convention à conclure entre la commune du lieu de l'établissement et l'exploitant. La décision de conclure une telle convention relève du pouvoir discrétionnaire de la commune. La convention détermine où l'établissement de jeux de hasard est établi ainsi que les modalités, jours et heures d'ouverture et de fermeture des établissements de jeux de hasard de classe II et qui exerce le contrôle de la commune. Cette même loi indique que, pour pouvoir obtenir une licence de classe F2, le demandeur doit "[v]eiller à ne pas établir l'emplacement de l'établissement de jeux de hasard [...] à proximité d'établissements d'enseignement, d'hôpitaux ou d'endroits fréquentés par des jeunes, sauf dérogation motivée par la commune".

Désormais, le Collège refusera de conclure une convention avec les établissements situés à moins de 150 mètres d'une école, d'une maison de jeunes ou d'un hôpital. 10 agences sont concernées par cette mesure.

Par ailleurs, pour toutes les agences présentes sur le territoire, les horaires d'ouverture devront être compris entre 10h30 et 23h, de manière à éviter les nuisances nocturnes. Cette exigence sera insérée dans chaque convention à l'occasion de son renouvellement.

Construction d'une salle de boxe à Bressoux-Droixhe : cession de terrain

Le Collège accorde une attention particulière à l'action sociale et de proximité dans les quartiers. Dans cette optique, le quartier de Bressoux-Droixhe présente une sociologie particulière, puisqu'il comprend une majorité de jeunes.

Depuis 2015, des jeunes issus du quartier ont créé et animé l'ASBL WBC « World Belgian Connection ».

A travers cette association, ils tissent du lien entre les habitants du quartier, les commerçants et les services publics et associatifs. Ils participent également aux actions de prévention sociale, dont le sport est un vecteur d'accroche essentiel.

Une collaboration avec l'ASBL Arpège leur permet également d'encadrer des jeunes contraints d'effectuer des heures de travaux d'intérêt général. Cet encadrement s'effectue lors des activités du Cuban Boxing Club de Bressoux qui attire chaque semaine plusieurs centaines de jeunes (filles et garçons) aux entraînements et aux différentes compétitions où s'illustre le Club.

Fort des résultats engrangés, en mai 2023, le Club a été choisi par la Fédération Belge de Boxe anglaise pour organiser les finales du championnat. Cet événement, soutenu par Liège Sport, a rencontré un vif succès.

L'ASBL ayant démontré son savoir-faire se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. L'utilisation de la salle de sport de l'école communal de la rue de Porto marque ses limites, en termes d'accessibilité horaire, de montage et démontage des infrastructures, éléments qui handicapent le développement de l'action sportive du Club.

Pour soutenir les activités de l'ASBL, non subventionnée, le Collège permet désormais à celle-ci d'occuper le Hall Omnisports de la Constitution deux soirs par semaine. Ce hall comprend un ring, ce qui permet au Club d'organiser en même temps les entraînements physiques et de boxe, le tout avec une plus grande capacité d'accueil.

Toutefois, cette solution n'est pas la plus optimale et limitera rapidement les activités du Club. Raison pour laquelle, le Collège propose au Conseil de céder un terrain de 558m², sis rue du Moulin et adjacent à la Maison des Jeunes à l'ASBL. A charge pour cette dernière d'y construire une salle de boxe présentant toutes les modalités nécessaires au bon déroulement de l'activité sportive.

Renforcement du Règlement de police relatif aux chiens

Le Collège propose au Conseil de renforcer le règlement de police du 24 novembre 2003 concernant les chiens sur le territoire communal.

Dès son adoption par le Conseil communal, à Liège, l'obligation de la tenue en laisse et du port de la muselière sur la voie publique et dans tout lieu privé accessible au public s'appliquera y compris aux animaux issus d'un croisement avec l'une au moins des catégories de chiens réputés comme dangereux.

Les chiens concernés par la loi et réputés comme dangereux, que ce soit pour la 1ère ou la 2e catégorie, ont été définis par des critères morphologiques (ossature, poitrine) et des critères comportementaux. Nous sommes conscients que l'éducation joue également un rôle primordial dans le développement du chien. Les prédispositions doivent être prises en compte pour éviter que des accidents puissent se produire.

Par ailleurs, le règlement a également été complété par rapport aux chiens trouvés sur la voie publique. Il est interdit de laisser errer et divaguer son chien sur la voie publique.

Tout chien errant sera conduit et recueilli au sein du refuge animalier qui aura été désigné à cet effet par la Ville de Liège.

Un tout nouveau bâtiment pour le FC Jupille : Première étape franchie !

Au menu du Conseil communal, un marché de travaux relatif au FC Jupille!

Ce marché porte sur la déconstruction du bâtiment actuel (buvettes et vestiaires) et sur la construction d'une toute nouvelle infrastructure sportive. Il constitue donc la concrétisation d'un souhait régulièrement exprimé par ce club de foot comprenant une quinzaine d'équipes pour plus de 300 sportifs.

Dans la foulée de ce dossier, la demande de subsides parviendra également aux services Infrasports de la Région Wallonne, l'objectif de la Ville étant d'entamer les travaux dans le courant de l'année 2024. L'enveloppe budgétaire estimée pour le chantier et ses abords (espace de parking et plantations) est de 3,4 millions d'€.

Un bâtiment tout confort pour le FC Jupille.

A terme, le nouveau bâtiment s'élèvera sur deux niveaux. Dans le strict respect des normes Infrasports, il comportera deux vestiaires d'arbitres, quatre vestiaires collectifs pour les joueurs, divers locaux techniques, des sanitaires hommes, femmes et PMR, un bureau et une salle de réunion.

Il disposera également d'un bar, d'une cuisine et d'une cafétéria permettant l'accueil de près de nonante personnes. Notons qu'il jouira aussi d'une terrasse de 45 m² pouvant recevoir une vingtaine de personnes.

Une infrastructure dernier cri d'un point de vue énergétique.

C'est bien d'un bâtiment « basse énergie », tout à fait conforme à la norme Q-Zen (quasi zéro énergie) que le FC Jupille bénéficiera bientôt. Son enveloppe, de la dalle du sol à la toiture, en passant par les murs, sera constituée de matériaux épais et aux performances optimales en matière d'isolation.

Il disposera de deux chaudières à haut rendement et d'une ventilation double-flux. Notons aussi que l'installation d'une citerne à eau de pluie de 10 m³ permettra d'alimenter les sanitaires et les robinets d'entretien. L'ensemble de l'éclairage sera équipé de la technologie LED.

Un accès aisé et convivial.

Le projet intègre également la création d'un parking aisé de quelques 40 places dont 2 PMR. 8 emplacements vélos et 5 emplacements motos sont aussi prévus. Conformément aux préceptes édictés par le plan Canopée, 7 nouveaux arbres viendront de surcroît agrémenter l'accès aux nouvelles installations du FC Jupille.

La Ville de Liège poursuit sa politique zéro déchets

Depuis 2018, la Ville de Liège s'est lancée dans une politique ambitieuse en matière de réduction des déchets et des plastiques à usage unique. La Ville a répondu à l'appel à projet wallon pour devenir une commune Zéro-Déchet.

Dans ce cadre, 11 groupes de travail ont été mis en place afin de traiter différentes thématiques : immeuble verticaux, commerces, écoles, administration, police, CPAS et événementiel). Ces groupes de travail sont composés de membres de l'administration et de personnes travaillant dans les secteurs visés. Ils ont pour mission de réfléchir sur les méthodes et les procédures à mettre en place pour réduire la production de déchets.

Cette démarche vise à réduire la production de déchet résiduel par habitant, se situant aujourd'hui audelà de 150 kg par an. Si ce chiffre s'améliore au fil des années (en 2004, ce chiffre était de 270 kg), il n'en reste pas moins qu'il reste du chemin à parcourir pour descendre sous la barre symbolique des 100kg de déchets résiduels. Le but de notre démarche est donc de sensibiliser la population liégeoise à changer ses habitudes d'achats et d'améliorer le tri de ses déchets.

Pour le secteur événementiel, chaque festivité de grande envergure qui se déroule sur le territoire de la Ville de Liège dispose désormais de conteneurs de tri. Toujours au niveau des événements, nous avons mis à disposition plus de 75.000 gobelets réutilisables plus de 250 associations. Avec cette action, la Villes soutient concrètement les écoles, Mouvements de jeunesse, Comités de quartier, ASBL,... qui souhaitent produire moins de déchets durant leurs événements et activités en supprimant les gobelets en plastique jetables.

Cette lutte pour réduire le plastique à usage unique sur notre territoire a donc été accompagnée par nos services et pour permettre aux organisateurs d'événements de pouvoir se conformer à la législation wallonne en vigueur en la matière. En effet, à Liège, le plastique à usage unique n'est plus autorisé depuis le 1^{er} septembre 2023.

Outre cette action ciblée, des nombreuses autres actions visant à réduire la production de déchets à Liège ont été menées :

- Le leasing des fontaines à eau pour les bâtiments communaux et la distribution de gourdes isothermes pour personnel communal
- L'organisation de concours mensuels « Zéro Déchet »
- La réalisation de vidéos de sensibilisation et des ateliers dans les écoles
- La distribution de 22.000 gourdes à tous les élèves de l'enseignement fondamental, tout réseau confondu ainsi que 4.000 gourdes supplémentaires distribuées lors d'actions ponctuelles
- Des actions de sensibilisation à la réduction des déchets lors du grands événements (XV aout, Foire,...)
- Le lancement d'une charte « Zéro Déchet » déjà signée à 1100 reprises depuis 2022
- La mise à disposition de conteneurs à organique à destination des citoyens
- Abords du stade en cours vers passage au réutilisable.
- ..

Dans cette même lignée, la Ville va continuer à poursuivre ses efforts afin de limiter au maximum la production de déchets sur territoire afin d'atteindre ses objectifs et limiter au maximum son empreinte environnementale.